



LA DESCENTE INFERNALE

BOURGES - SAMEDI 24 JUIN 2023

RÈGLEMENT PROVISOIRE AU 09.03.2023

Article 1 - Organisation / Inscription

La Descente Infernale est une course de caisses à savon organisée par Signature Frissons, filiale du Groupe Signature, avec le concours de la Ville de Bourges. Cette course se déroulera de la Place du 8 mai 1945 au site du Parc des Expositions, en passant par la Rampe Marceau à Bourges (18000). Signature Frissons se réserve le droit de modifier ce parcours.

Cet événement est ouvert à tous, dans la limite de 80 places disponibles. Si un trop grand nombre de participants est inscrit, une liste d'attente sera établie (voir procédure Article 2).

À la clôture des inscriptions, les concurrents seront regroupés en 3 catégories :

- **Challenge "A Fond la Caisse !" / Tarif inscription = 80 € net par équipage**
 - Ouvert aux particuliers à partir de 16 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs). Les 80 € sont demandés à titre de caution et seront restitués au plus tôt 15 jours après l'événement, par le même mode de règlement utilisé à l'inscription (chèque ou virement)
- **Tacot Academy / Tarif inscription = 150 € net par équipage**
 - Réservé aux collèges et Lycées avec un pilote âgé de 15 ans révolu minimum, aux universités, aux associations, aux centres de loisirs, aux fédérations professionnelles, aux clubs sportifs et aux écoles militaires. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Nota : Les collégiens, Lycéens et étudiants de plus de 16 ans peuvent également participer en leur nom propre au Challenge "A Fond la Caisse !"
- **Défi Entreprises : Tarif inscription = 1 000 € HT par équipage (soit 1 200 € TTC) avec le Plan de communication Défi Entreprises***
 - Ouvert aux entreprises, collectivités, services départementaux, écoles de formation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les catégories en fonction des inscriptions, à la date de clôture de ces dernières. Les inscriptions sont ouvertes à partir du jeudi 09 mars 2023, 11h00.

**Voir Annexe 1 – Plan de communication Défi Entreprises 2023*

Les concurrents qui ont participé en 2019 pourront le faire avec le même véhicule, à la condition que le thème général de l'équipage change ou qu'une modification majeure soit apportée au véhicule initial. Les équipages concernés devront soumettre leurs modifications de façon anticipée au Comité d'Organisation de *La Descente Infernale* pour validation. Le Comité d'Organisation est seul juge dans l'acceptation des modifications et pourra refuser l'inscription, y compris lors des Vérifications Techniques, si les modifications ne sont pas assez significatives.

L'inscription à *La Descente Infernale* se fera en trois étapes :

Art 1.1 – Candidature

Les inscriptions se feront à partir du lundi 09 mars 2023, 11h00, directement sur le site Internet de *La Descente Infernale* www.descente-infernale.com en remplissant le Bulletin d'inscription, en acceptant les termes du présent règlement et en effectuant le paiement sécurisé en ligne. Si le concurrent souhaite payer par chèque, son inscription ne sera validée qu'après l'encaissement de ce dernier. De même que si le concurrent souhaite payer par virement, son inscription ne sera validée qu'après enregistrement de ce dernier.

Le bulletin d'inscription doit être retourné par courrier ou par mail aux adresses précisées ci-dessous et impérativement être accompagné du règlement par chèque à l'ordre de SIGNATURE FRISSONS ou par virement (voir le Bulletin d'inscription pour les coordonnées bancaires) :

SIGNATURE FRISSONS
Donatien ROBINOT
Esprit 1, 19 rue Michael Faraday - 18000 BOURGES
donatien@signature-team.com

Art 1.2 – Confirmation d'inscription

Les inscriptions ne seront effectives que lorsque Signature Frissons aura retourné sa confirmation d'inscription au concurrent, après avoir encaissé le chèque ou reçu le virement bancaire. Toute demande d'inscription incomplète ou non accompagnée du paiement ne sera pas prise en considération. Pour prétendre à être inscrit sur la liste officielle, toutes les conditions décrites ci-dessus doivent être remplies. En cas de non-respect d'une de ces conditions, l'organisateur se réserve le droit de sélectionner un concurrent inscrit en liste d'attente, dans l'ordre de réception des Bulletins d'inscription.

Les inscriptions seront reçues chronologiquement et une liste d'attente sera établie à partir du 81^{ème} équipage inscrit. La liste d'attente sera établie dans l'ordre chronologique de réception des Bulletins d'inscriptions et du paiement de ces dernières. Pour s'inscrire en liste d'attente, un chèque pourra être adressé et ce dernier ne sera pas encaissé tant que l'inscription ne sera pas confirmée. L'inscription sur la liste d'attente ne donne aucune garantie de participation à *La Descente Infernale*. En cas de désistement de l'un des équipages sur la liste officielle des participants, l'organisateur proposera au premier inscrit sur la liste d'attente de participer à *La Descente Infernale*, sous réserve que toutes les conditions décrites ci-dessus soient remplies, et ce dans l'ordre chronologique de la liste d'attente, au fur et à mesure des éventuels désistements.

Cette confirmation sera accompagnée d'une fiche technique du véhicule, à remplir et à retourner par le concurrent chez Signature Frissons, éventuellement accompagnée de photos du véhicule, si ce dernier est fini (non obligatoire). La Fiche Technique a pour but de rapidement considérer si les véhicules des équipages sont en adéquation avec le Règlement.

Dès que l'inscription sera confirmée, l'organisateur adressera toutes les informations pratiques aux concurrents (lieu et heure de convocation, informations pratiques, plans d'accès, horaires détaillés, listes des engagés...) à l'adresse e-mail du concurrent déclaré lors de l'inscription.

Art 1.3 – Validation du véhicule

A la clôture des inscriptions et à réception de la fiche technique, l'organisateur jugera de la conformité réglementaire du véhicule et validera définitivement l'inscription.

Attention, la confirmation de participation à *La Descente Infernale* ne sera définitive que lorsque les contrôleurs techniques auront pu considérer, en l'inspectant visuellement, la conformité du véhicule en

termes de sécurité. Cette opération sera effectuée lors des vérifications techniques d'avant course dès le vendredi 23 juin 2023 (voir Programme provisoire La Descente Infernale 2023).

Article 2 - Principes de l'épreuve "La Descente Infernale"

Art 2.1 – La piste

La piste est constituée de deux parties :

- Une partie séparée en deux circuits, délimités et côte à côte, sur laquelle les concurrents évolueront. Cette partie démarrera Place du 8 Mai 1945, au départ de deux rampes et se terminera après le 1er rond-point de la Place André Malraux, en direction de la Rampe Marceau.
- Une deuxième partie qui sera commune aux deux véhicules après le rond-point de la Place André Malraux jusqu'à l'arrivée du parcours de La Descente Infernale 2023, au Parc des Expositions.

Deux tremplins (identiques à ceux utilisés lors de l'édition précédente) seront positionnés sur le tracé entre le rond-point de la Place André Malraux et le Virage Infernal (Rampe Marceau / Rue René Ménard). Chaque concurrent devra obligatoirement passer sur un tremplin à chaque descente.

Le tracé complet permettra donc un duel entre deux caisses à savon et leurs équipages, avec une double rampe au départ.

La course se déroulera comme une compétition sportive classique allant des 1/8^{ème} de finale jusqu'à la grande finale, avec deux séances chronométrées au préalable, pour que chaque équipage puisse appréhender les deux tracés.

Art 2.2 – Déroulement de l'épreuve (Voir Annexe 2 – Déroulement de La Descente Infernale 2023)

Les pilotes pourront être permutés à chaque descente.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas respecter l'ordre de passage décrit ci-après pour d'éventuelles raisons logistiques, de supprimer ou d'ajouter une descente, si le programme le permet.

Chaque équipe effectuera 2 descentes minimum, sous réserve d'événements indépendants de la volonté de l'organisateur, empêchant la tenue du programme initial.

Si le nombre de concurrents est impair, un tirage au sort sera effectué lors du briefing pilote pour désigner une équipe qui participera seule aux séances chronométrées 1 et 2.

Art 2.2.1 – Séances chronométrées

Une première descente chronométrée, dénommée **Phase chrono 1**, sera organisée dans l'ordre croissant des numéros de course, le n°1 étant au départ rampe A, le n°2 rampe B, le n°3 rampe A, le n°4 rampe B et ainsi de suite.

Une seconde descente chronométrée, dénommée **Phase chrono 2**, toujours dans l'ordre croissant des numéros de course, permettra à tous les concurrents d'appréhender les deux rampes puisque cette fois-ci, le n°1 sera au départ rampe B, le n°2 rampe A, le n°3 rampe B, le n°4 rampe A et ainsi de suite.

Les temps réalisés sur ces deux descentes, constitueront un temps cumulé (temps de la Phase chrono 1 + temps de la Phase chrono 2) pour chaque équipage.

Les équipages bénéficiant d'un « Power Boost » gagneront un bonus temps, décompté de leur temps cumulé lors des **Phases chrono 1 et 2** (voir ci-après article 3.1).

Cette descente sera qualificative pour la suite de l'épreuve (des 1/8 de finale jusqu'à la Finale). Les 16 premiers concurrents (les 16 meilleurs temps) seront automatiquement sélectionnés pour les 1/8 de finale.

Art 2.2.2 – 1/8 de finale

A partir des 1/8 de finale, des deux équipes qui s'affronteront :

- C'est le gagnant du « Shifumi » (jeu du Pierre-Feuille-Ciseaux), animé par le Responsable pré-grille, qui choisira sa rampe de départ,
- Ce sera la dernière à passer la ligne d'arrivée qui sera éliminée pour la suite de l'épreuve.

L'ordre de passage sera effectué en fonction du cumul des temps réalisés en **Phases chrono 1 et 2** (Art 2.2.1), selon le principe suivant :

- Le meilleur temps contre le 9^{ème}
- Le 2^{ème} temps contre le 10^{ème}
- Le 3^{ème} temps contre le 11^{ème}
- Le 4^{ème} temps contre le 12^{ème}
- Le 5^{ème} temps contre le 13^{ème}
- Le 6^{ème} temps contre le 14^{ème}
- Le 7^{ème} temps contre le 15^{ème}
- Le 8^{ème} temps contre le 16^{ème}

A partir des 1/8 de finale, attention ! Résultat en cas d'accrochage entre les véhicules :

Pour limiter les risques en piste et les actions de dépassement trop dangereuses, une ligne de couleur rouge sera marquée au sol avant la zone de freinage de l'épingle à cheveux (le Virage Infernal). Si les deux véhicules s'accrochent et que l'un des deux véhicules ou les deux véhicules, ont été pénalisés en termes de temps, un Directeur de course adjoint, placé avant le Virage Infernal au niveau de la ligne de couleur rouge, sera seul juge pour déterminer quel véhicule est passé le premier sur la ligne. C'est ce véhicule qui sera déterminé vainqueur de la descente en question (1/8, ¼, ½, Petite finale ou Finale).

Art 2.2.3 – Battle Run (¼ de finale)

A l'issue des 1/8 de finale, les 8 équipages ayant passé en premier la ligne d'arrivée, sans pénalité de la part de la Direction de Course, seront qualifiés pour disputer la ¼ Finale de *La Descente Infernale*. L'ordre de passage des concurrents de la ¼ Finale de *La Descente Infernale* sera organisé en fonction du cumul des temps réalisés en **Phase chrono 1 et 2**, selon le principe suivant :

- Le meilleur temps contre le 5^{ème}
- Le 2^{ème} temps contre le 6^{ème}
- Le 3^{ème} temps contre le 7^{ème}
- Le 4^{ème} temps contre le 8^{ème}

Art 2.2.4 – Battle Fever (½ finale)

A l'issue des ¼ de finale, les 4 équipages ayant passé en premier la ligne d'arrivée, sans pénalité de la part de la Direction de Course, seront qualifiés pour disputer la ½ Finale de *La Descente Infernale*. L'ordre de passage des concurrents de la ½ Finale de *La Descente Infernale* sera organisé en fonction du cumul des temps réalisés en **Phase chrono 1 et 2**, selon le principe suivant :

- Le meilleur temps contre le 3^{ème}
- Le 2^{ème} temps contre le 4^{ème}

Art 2.2.5 – Battle Power (Petite finale)

A l'issue de la ½ Finale, les 2 équipages ayant passé en dernier la ligne d'arrivée, sans pénalité de la part de la Direction de Course, seront qualifiés pour disputer la **Petite finale** de *La Descente Infernale*.

A l'issue de la Petite finale, l'équipage ayant passé en premier la ligne d'arrivée, sans pénalité de la part de la Direction de Course, sera déclaré troisième au classement de *La Descente Infernale 2023*.

Art 2.2.6 – Les Fous de la Rampe (Grande finale)

A l'issue de la ½ Finale, les 2 équipages ayant passé en premier la ligne d'arrivée, sans pénalité de la part de la Direction de Course, seront qualifiés pour disputer la **Grande Finale** de *La Descente Infernale*.

A l'issue de la Grande Finale, l'équipage ayant passé en premier la ligne d'arrivée, sans pénalité de la part de la Direction de Course, sera déclaré vainqueur de *La Descente Infernale 2023*. Le perdant sera quant à lui, déclaré second au classement de *La Descente Infernale*.

Art 2.2.7 - Procédure de départ

Les départs s'effectueront 2 par 2. Les deux Directeurs adjoints de course, présents sur la rampe de lancement, donneront le départ. Au signal "Partez", les concurrents pourront commencer à effectuer leur poussée, selon la procédure décrite à l'article 8.

Chaque départ anticipé, selon le seul jugement du Directeur de Course, sera sanctionné par l'ajout de trois secondes au temps de course du concurrent concerné. Aucun nouveau départ ne sera donné.

Article 3 – Le Bonus : « Power Boost »

Article 3.1 – « Power Boost »

Les concurrents bénéficieront ou non d'un avantage dénommé « Power Boost », issu des votes du public, par l'intermédiaire du nombre de mentions « J'aime » récoltées sur les publications Facebook de présentation des équipages, sur la Page de *La Descente Infernale*. Les critères pour ce vote sont l'originalité, la créativité et la popularité de l'équipage. La clôture des votes est fixée au samedi 24 juin 2023 à 12h00.

Le « Power Boost » donnera un avantage de deux secondes, décomptées de leur temps cumulé lors des **Phases chrono 1 et 2** (voir article 2.2.1).

Les « Power Boost » seront décernés aux :

- 6 premières équipes du Challenge « A Fond la Caisse ! » ayant récolté le plus grand nombre de mentions « J'aime » sur la Page de *La Descente Infernale*,
- 4 premières équipes du « Défi Entreprises » ayant récolté le plus grand nombre de mentions « J'aime » sur la Page de *La Descente Infernale*,
- 2 premières équipes de la « Tacot Academy » ayant récolté le plus grand nombre de mentions « J'aime » sur la Page de *La Descente Infernale*,

Article 4 – Véhicules acceptés

Les véhicules autorisés à participer à cette épreuve pourront être monoplaces ou biplaces. Ils devront être dépourvus de moteur, posséder 3 roues au minimum, un train directeur (le pilote doit pouvoir maîtriser aisément la direction du véhicule), un système de freinage efficace (permettant l'arrêt complet du véhicule en pente), un ou deux sièges pour installer le pilote et éventuellement, un co-pilote. Le seul moyen de propulsion du véhicule devra être généré par la seule force physique des pousseurs (2 maximum). Aucune aide extérieure en cours de descente, ne sera tolérée, à l'exception de celle des commissaires de piste. Le co-pilote pourra également effectuer des actions de pilotage, comme le freinage, par exemple. La matière qui sera en contact avec le bitume (le pneumatique de manière générale) ne devra pas être en plastique.

A partir de 3 minutes de descente, la Direction de Course se réserve le droit d'arrêter le véhicule et de l'exclure de la piste pour laisser la place aux autres concurrents.

Les concurrents ne sont pas autorisés à jeter des projectiles jugés dangereux pour le public qu'ils soient de forme solide ou liquide, lors des descentes. Il sera uniquement toléré :

- D'utiliser des fumigènes qui seront allumés depuis le véhicule dans une quantité raisonnable et qui ne présentent pas de danger pour le public. Ces derniers devront être actionnés dès le départ de la Descente et non en cours de Descente.
- De projeter de l'eau vers le public, seul liquide autorisé,
- De distribuer des objets publicitaires à partir du moment où ces derniers ne sont pas dangereux. Cette distribution doit être effectuée vers le haut, de façon à limiter leur impact,
- D'utiliser un dispositif qui permet la diffusion de musique ou de sons
- D'utiliser un dispositif lumineux pour augmenter la visibilité du véhicule.

Les équipages ne respectant pas les conditions décrites ci-dessus se verront exclure de la course.

Attention : tous les éléments décrits ci-dessus devront faire l'objet d'une déclaration préalable lors des vérifications techniques et sont soumis à l'approbation de la Direction de Course (Tout fumigène, toute projection d'eau, toute distribution d'objets publicitaires, tout dispositif lumineux).

Tout déversement de liquide sur la piste est interdit et pourra être sanctionné par la Direction de Course.

Signature Frissons organise les contrôles techniques de sécurité avant épreuve et se réserve le droit de refuser des véhicules sans avoir à en fournir le motif, même si l'inscription a été validée préalablement par l'organisateur. Signature Frissons est le seul juge du niveau de sécurité du véhicule.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un véhicule qui ne serait pas jugé fiable et ne qui ne présenterait pas les conditions de sécurité requises au fur et à mesure de l'avancement des essais.

Les véhicules devront avoir une hauteur de caisse minimum de 10cm, de façon à permettre l'accès à la double rampe de lancement (voir schéma ci-après).

Un châssis de karting ou de véhicule existant pourra être utilisé. En revanche, il devra scrupuleusement respecter les paramètres réglementaires décrits dans le présent règlement et obligatoirement posséder un élément de carrosserie ajouté au châssis, de façon à changer l'aspect et la physionomie de base du karting ou du véhicule existant (ajout d'éléments plastiques, de carton, de bois, etc.).

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Le non-respect de ces normes pourra entraîner l'interdiction de participer.

Il n'y a pas de poids minimum du véhicule. Le poids maximum du véhicule, pilote et co-pilote (le cas échéant) à bord est de 280 kg. Il n'est pas autorisé de dépasser ce poids. Les concurrents pourront ajouter des lests à hauteur de 40 kg maximum. Ces lests devront être fixés de façon sécurisée (colliers, visseries etc.) dont les commissaires techniques seront les seuls juges. Ces lests devront systématiquement être placés sur la partie avant du véhicule, au-delà (devant) du bassin du pilote.

Le véhicule ne devra pas dépasser 3 mètres de long, 2 mètres de large et 2,20 mètres de hauteur. Pour information, la largeur de la piste sera au minimum, à certains endroits, de 3 mètres.

Les véhicules devront posséder un crochet ou une sangle, fixé suffisamment solidement à l'avant et à l'arrière du véhicule de façon à être tractés par les véhicules de l'organisation (évacuation, retour au paddock, etc.). L'absence des crochets de remorquage pourra être un motif de non-conformité.

Un mousqueton, permettant le passage d'une sangle de 5cm de large, accroché au châssis suffira. En cas de casse d'une pièce mécanique qui aurait provoqué un abandon lors des deux premières descentes, le véhicule sera rapatrié par un véhicule utilitaire de l'organisation vers le paddock pour une éventuelle réparation.

Si le véhicule est trop endommagé et que son rapatriement est impossible par le véhicule de l'organisation, l'équipe pourra le faire par ses propres moyens. Si le concurrent n'est pas présent sur la Pré-Grille 10mn avant son heure de convocation, l'abandon du concurrent pourra être prononcé.

Attention :

Les concurrents qui n'auraient pas respecté les conditions techniques d'acceptation des véhicules :

- 280 kg maximum (pilote et copilote à bord),
- 40 kg maximum de lests ajoutés,
- 3 mètres de long maximum,
- 2 mètres de large maximum,
- 2,20 mètres de hauteur maximum,
- Hauteur de caisse : 10cm minimum,

Pourront participer à La Descente Infernale, mais ce, hors classement.

Un véhicule qui pèserait au-delà de 280 kg (pilote et copilote à bord) sera systématiquement exclu de l'épreuve.

Article 5 - Membres de l'équipe, matériel et équipement

Lors des vérifications administratives, les membres des équipes signeront une décharge de responsabilité signifiant qu'ils participent à *La Descente Infernale* sous leur entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'évènement et qu'ils s'engagent, ainsi que leurs proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur. L'inscription à l'évènement ne comprend aucune assurance individuelle accident. S'ils le souhaitent, les concurrents pourront souscrire à ce type d'assurance auprès d'un organisme privé. Les membres d'une équipe constituée de personnes mineures, devront fournir une autorisation parentale lors des vérifications administratives.

Le pilote et son éventuel passager devront être équipés de vêtements couvrant les bras et les jambes, d'un casque (casque non intégral autorisé), de gants et de chaussures fermées. L'utilisation de coudières et genouillères est fortement recommandée. L'usage de stupéfiants et l'abus d'alcool sont interdits. Des contrôles sur les pilotes pourront être organisés avant les descentes.

Les pousseurs devront être habillés de vêtements recouvrant l'intégralité des bras et des jambes. Le port d'un casque intégral ou non est obligatoire (casques de vélo ou de skate-board autorisés pour les pousseurs). L'équipe pourra être composée au minimum d'un pilote et de deux pousseurs et au maximum d'un pilote, d'un co-pilote et de deux pousseurs.

L'habillement et l'homogénéité des membres de l'équipe seront des données influençant le vote du public de Bourges. La présence de tous les membres composant une équipe sur la rampe de lancement, dans un maximum de 4, est obligatoire.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès aux sites et installations nécessaires à l'organisation de l'évènement s'il juge que le comportement de la personne concernée est dangereux ou susceptible de perturber l'organisation. Ce refus pourra être prononcé sans avoir à en fournir le motif et sans remboursement ou compensation.

Des caméras embarquées pourront être placées sur le véhicule. Leur présence devra faire l'objet d'une déclaration préalable et leur positionnement sera soumis à l'approbation du commissaire technique. Un chronomètre pourra également être embarqué dans le véhicule.

Article 6 - Nom des équipages - Publicité

Chaque concurrent devra nommer son équipe et l'organisateur lui attribuera un numéro de course.

Les noms choisis seront soumis à l'approbation de l'organisateur. Les noms d'équipe se référant à des thèmes religieux, politiques ou sexuels sont interdits. L'organisateur sera seul décideur, à réception du Bulletin d'inscription de la validation définitive du nom du team.

Seuls les concurrents du "Défi Entreprises" pourront aborder un nom de personne morale et une ou des marques commerciales. Seuls les concurrents du "Défi Entreprises" pourront apposer sur les véhicules des autocollants de marques commerciales, sauf dérogation spéciale.

Les concurrents des autres catégories pourront apposer des autocollants sur les véhicules, ces derniers ne devant pas être, où faire référence, à des marques commerciales.

Le concurrent devra apposer ses autocollants en respectant scrupuleusement le plan d'identification (voir annexe 2) et en laissant libres les emplacements réservés à l'organisateur (numéros de course).

Article 7 - Droit à l'image / comportement

En s'inscrivant à l'épreuve, l'équipage concerné cède l'intégralité de ses droits à l'image à l'organisateur en vue de la promotion de l'évènement. Il s'engage à se rendre disponible pour tout besoin médiatique de l'organisateur.

Un concurrent ou pilote est responsable de ses actes et des agissements de ceux qui l'accompagnent.

Tous les concurrents ou pilotes inscrits, participant à l'épreuve, devront avoir un comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie de l'organisateur.

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre de l'organisation de *La Descente Infernale*.

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

Art 7.1 - Comportement en piste

La Direction de course sanctionnera tous les comportements antisportifs en piste. Les concurrents peuvent changer de voies et se dépasser, en revanche tout acte volontaire amenant à une collision ou un accrochage avec l'adversaire, tout changement de trajectoire délibéré ayant pour but d'entraver la progression de l'adversaire et tout comportement antisportif, non conforme à l'esprit de convivialité et de sportivité propre à *La Descente Infernale* seront sanctionnés par la direction de course avec une disqualification du concurrent concerné. Dans les phases antérieures à **la 1/8 de finale**, la sanction pourra aller jusqu'à une exclusion totale et immédiate de l'épreuve. Le Directeur de Course est seul juge de l'aspect antisportif et le seul, habilité, en collaboration avec ses équipes, à sanctionner les concurrents sans avoir à en justifier le motif.

Il est interdit de lancer des projectiles à l'adversaire sur le podium de départ et pendant la descente, sous quelle forme que ce soit, y compris de l'eau.

Article 8 - Communication avec les équipes, sécurité, site et infrastructures

Chaque concurrent, en signant son Bulletin d'inscription, assure avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptant tous les termes sans exceptions.

Il devra se soumettre scrupuleusement aux horaires et consignes de l'organisateur. A son inscription, il devra déclarer une seule et unique adresse e-mail sur laquelle il recevra toutes les informations pratiques de l'organisateur. Une seule personne devra être désignée comme "Chef d'Equipe". Cette dernière sera la seule personne qui sera habilitée à communiquer officiellement avec l'organisation et qui sera convoquée lors d'éventuels briefings supplémentaires.

➤ Sécurité piste

- Le Comité d'Organisation de *La Descente Infernale* donne tout pouvoir d'intervention à l'UDPS 18, qui assure la sécurité du public et des concurrents lors de l'épreuve. L'UDPS 18 pourra ainsi intervenir sur la piste, à sa guise, en cas d'incident et interdire à un concurrent qui serait blessé, de reprendre la piste.

➤ Paddock

- Le concurrent devra scrupuleusement se soumettre aux horaires d'accès, d'ouverture et de fermeture du paddock. Le concurrent ne pourra pas travailler sur le véhicule en dehors de sa zone technique déterminée, sauf accord express de l'organisateur.

➤ Pré-Grille

- Les concurrents devront se rendre en Pré-Grille au minimum 15mn avant leur heure de convocation (départ sur la double rampe de lancement). Aucun retard ne sera autorisé, sauf dérogation spéciale du Directeur de Course. Il est interdit de faire de la mécanique sur la Pré-Grille. Pour les véhicules accidentés, le responsable de Pré-Grille devra donner son accord pour qu'ils puissent continuer l'épreuve.

➤ Départ / Double rampe de lancement

La double rampe de lancement (départ de l'épreuve) sera construite de la façon suivante :

- Une rampe d'accès des véhicules
- Deux escaliers exclusivement réservés aux organisateurs
- Une zone de poussée plate
- Deux zones en descente (12°)
- La ligne de départ

Plan de la rampe :



- Le parcours sera chronométré à partir de la ligne de départ, au bas des rampes. Chaque pousseur sera autorisé à pousser le véhicule du début jusqu'à la fin de la zone de poussée plate.
- La poussée ne devra plus être effective passée cette zone, c'est-à-dire que les pousseurs ne devront avoir aucune partie du corps en liaison avec le véhicule au delà de cette zone.
- Chaque poussée, en dehors de la zone, sera sanctionnée par l'ajout de trois secondes au temps de course par la Direction de Course. Aucun nouveau départ ne sera donné.

➤ Arrivée

- Passé la ligne d'arrivée, le concurrent devra immobiliser le véhicule et se rendre disponible auprès de l'organisation pour acheminer le véhicule vers le paddock. Ce transfert se fera soit par véhicule équipé d'un plateau, soit par remorquage avec un véhicule de l'organisation.
- Une zone de dépôt des caisses se situera en lieu et place de l'arrêt de bus Esplanade de l'Europe, le long de l'ancienne Maison de la Culture. Il conviendra à chaque équipage de venir récupérer son véhicule pour ensuite le tracter jusqu'au Village Paddock et/ou mise en Pré-Grille. Seules les personnes munies d'un bracelet « Participant » seront autorisées à accéder à cette zone.

Article 9 - Remise des prix

Une remise des prix sera organisée en fin d'épreuve.

- Un classement cumulé et des classements par catégories seront établis.
- Un trophée sera remis aux quatre finalistes. Le vainqueur de *La Descente Infernale* se verra remettre un Trophée spécial. Ce trophée, propriété de Signature Frissons, sera systématiquement remis en jeu tous les ans et restera en possession du vainqueur de l'édition passée. Toutefois, il appartiendra à Signature Frissons, organisateur de l'évènement. Le détenteur provisoire du Trophée s'engagera à le mettre à disposition de l'organisateur tous les ans et le cèdera au nouveau vainqueur, le cas échéant (dans ce cas, une réplique lui sera remise). L'équipage vainqueur de l'année précédente sera systématiquement sélectionné pour participer gratuitement à l'édition suivante.
- Un trophée sera remis aux trois premiers concurrents de chaque catégorie.
- Un trophée spécial « Power Boost » sera remis au concurrent ayant récolté le plus grand nombre de mentions « J'aime » sur les publications Facebook des équipages, sur la page de *La Descente Infernale*.

- Un trophée spécial sera remis au concurrent ayant effectué le record absolu du temps chronométré du parcours.
- Un trophée spécial sera remis pour la plus belle sortie de piste.
- L'organisateur se réserve le droit d'ajouter d'autres trophées et prix à cette liste non exhaustive.

Organisation *La Descente Infernale*

Signature Frissons

Donatien ROBINOT - 06 42 27 25 12 - donatien@signature-team.com

Sites Internet : www.descente-infernale.com / www.ville-bourges.fr